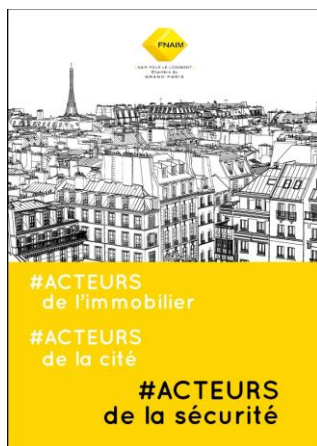




AGIR POUR LE LOGEMENT  
Chambre du  
GRAND PARIS

## Salon de la Copropriété : Conférence sécurité de la FNAIM du Grand Paris, 8 novembre 2017, 11H-12h30

### Sécurité des immeubles : les conseils des professionnels du secteur



**Paris, 7 novembre 2017** – Alors que le gouvernement a annoncé, mercredi dernier, la fin de l'état d'urgence et l'entrée en vigueur d'une nouvelle loi antiterroriste, la FNAIM du Grand Paris, mobilisée depuis 17 ans autour des sujets touchant à la sécurité, a tenu à rappeler aux syndics et copropriétaires les bonnes pratiques à adopter pour sécuriser les parties communes des immeubles et les quartiers.

A l'occasion du Salon de la Copropriété, qui aura lieu les 8 et 9 novembre au Parc des expositions, Porte de Versailles, elle tiendra une conférence dédiée à la sécurité le 8 novembre de 11h à 12h30. **La Chambre du Grand Paris a réuni tous ces conseils dans un guide pratique publié à l'occasion de la conférence**, alors que les vols et les dégradations continuent d'empiéter sur la vie des franciliens. Intitulé « Acteurs de l'immobilier, acteurs de la cité, acteurs de la sécurité », il prodigue les conseils indispensables destinés aux professionnels de l'immobilier - syndics, administrateurs de biens et transactionnaires – lorsqu'il s'agit de garantir la sécurité des parties communes des immeubles et des quartiers. En voici un extrait:

#### ➤ **le diagnostic sécurité**

Le saviez-vous ? Vous pouvez prendre rendez-vous avec les services de police pour qu'ils effectuent un diagnostic sécurité des parties communes de votre immeuble. Une porte mal sécurisée, un digicode ou un interphone absent, autant d'éléments qu'ils vous signaleront afin que vous puissiez prendre des mesures de précaution.

#### ➤ **L'accès aux forces de l'ordre**

Pensez-y ! A l'occasion de l'Assemblée générale des copropriétaires, n'oubliez pas de faire voter cette autorisation. Elle permet aux forces de l'ordre d'accéder aux parties communes de votre immeuble. Elle doit être adressée par le syndic en début d'année au responsable de police. Valable un an, elle doit être accompagnée des moyens d'accès (codes d'accès, interphone, ...). En l'absence de ce document, les policiers ne sont autorisés à intervenir qu'en cas d'urgence.

#### ➤ **La Vidéoprotection**

Pensez à faire équiper votre immeuble de ce dispositif. C'est un outil important de dissuasion et de prévention de la délinquance, et une aide précieuse pour les services de police en cas d'infraction.

Sachez qu'apposer des panneaux d'information sur la présence de ce système dans vos immeubles est une obligation, et a un vrai effet dissuasif.

#### ➤ **L'Opération Tranquillité Vacances**

Pour bénéficier de la surveillance de votre résidence en votre absence, pensez, au plus tard 48h pour Paris et 5 jours pour les autres départements franciliens, à vous rendre au commissariat le plus proche de chez vous, afin de leur demander de passer vérifier votre appartement durant votre absence. Munissez-vous d'un justificatif de domicile, communiquez les codes d'accès dans votre immeuble et la localisation de votre logement. Les patrouilles de police recevront alors pour mission d'effectuer des passages, à des horaires différents, afin d'y détecter et de prévenir les intrusions.

#### ➤ **TRACFIN**

Parce qu'ils réalisent de nombreuses transactions financières, les professionnels de l'immobilier sont soumis à TRACFIN, qui a été créé par le ministère de l'Economie et des Finances, afin de prévenir le blanchiment de capitaux et les financements du terrorisme. C'est pourquoi votre agence immobilière est ou sera amenée à vous poser des questions et à vous demander certains documents permettant de mieux vous connaître, mieux connaître vos motivations et de lever des doutes éventuels sur les conditions dans lesquelles vous réalisez telle ou telle opération.



AGIR POUR LE LOGEMENT  
Chambre du  
GRAND PARIS

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### ➤ **Réflexes à avoir en cas d'infraction**

- Gardez votre sang-froid tout en restant attentif au signalement du ou des auteurs,
- Composez tout de suite le 17, ou le 112 via votre téléphone portable,
- Préservez les traces et indices de la scène : ne touchez à rien ou porter des gants.
- Sites à consulter :
  - <http://lamaisondelimmobilier.org/>
  - <http://cesplussur.interieur.gouv.fr/>
  - <http://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/>

#### **A propos de la FNAIM du Grand Paris**

L'organisation syndicale représente en Ile-de-France, hors Seine et Marne, 1 400 professionnels de l'immobilier qui gèrent 2 000 cabinets et succursales, soit un chiffre d'affaires de plus d'un milliard d'euros. La Chambre est spécialisée dans 13 métiers différents de la transaction, de la gestion, de l'expertise et du conseil. Trois de ces métiers sont règlementés par l'Etat, il s'agit de la transaction, de l'administration de biens et des syndics de copropriété. Dotée de nombreux outils d'analyse, la FNAIM du Grand Paris est une référence incontestée en matière d'informations, d'études économiques et d'informations juridiques sur les marchés immobiliers.

Site Internet : <http://lamaisondelimmobilier.org/> | Twitter : @fnaimidf

Contacts presse FNAIM du Grand Paris : **Aude VAYRE** – 01 55 30 70 81 – [aude.vayre@grayling.com](mailto:aude.vayre@grayling.com)  
**Gaëlle GUSE** – 01 55 30 70 93 – [gaelle.guse@grayling.com](mailto:gaelle.guse@grayling.com)